



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E1672

VALABLE JUSQU'AU 01/10/2027

ÉDITÉ LE

23/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/06/1969

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 13/01/2006
84 800

Raison sociale : ENTREPRISE CHABANAL ET FILS

35 RUE FAVENTINES
26000 VALENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCE

Siret : 436 580 484 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8000095

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-120221

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-120221

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 04 75 43 16 82

Portable : 06 23 69 09 77

Fax :

Site Internet : <http://www.chabanal.fr>

E-mail : contact@sachabanal.fr

Responsabilité légale :

CHABANAL JEAN MARIE PRÉSIDENT / CHABANAL HELENA DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 15

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	25/05/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	10/04/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/04/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	10/04/2025
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	02/10/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	16/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	16/06/2021
o Ventilation mécanique	19/01/2023
o Panneaux solaires photovoltaïques	04/10/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.